

ASSOCIATION D'ACTION EDUCATIVE 44

RAPPORT D'ACTIVITE 2017

18 juin 2018

Soizic LORVELLEC, Présidente AAE44
Jérôme BOUTS, Directeur Général AAE44

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association d'Action Educative de Loire Atlantique s'est déroulée le 18 juin dernier au TGI de NANTES et a validé les rapports d'activité 2017 de l'association.

Vous pouvez consulter le **Rapport d'activité 2017 de l'AAE44**.



[le Rapport d'activité 2017 de l'AAE44](#)

ACCES

en cliquant sur ci-dessus

OU en téléchargeant la pièce jointe

Extrait du Rapport Moral de Madame Soizic LORVELLEC, Présidente de l'AAE44

... Je choisirai de commencer mon propos par le rappel de la thématique de notre journée associative du printemps 2017 qui s'est tenue à l'ARIFTS et qui avait pour titre « Travail social et cadre associatif ». Ce thème, choisi à dessein, est le reflet des préoccupations des membres du Bureau et du Conseil d'Administration qui nous ont occupé lors des réunions régulières (une tous les deux mois à peu près) tout au long de l'année 2017. Ces réflexions sont de deux ordres : elles concernent la mise en œuvre par les salariés de missions de service public ; elles concernent également la nécessité du partenariat associatif au sein du travail social.

En premier lieu, concernant la mise en œuvre par les salariés de missions de service public. Ces missions, vous le savez, sont « commandées » par les pouvoirs publics qui sont également nos financeurs, principalement pour l'AAE44 le Conseil Départemental, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le Ministère de la Justice. L'accentuation de la politique de rigueur budgétaire combinée au modèle économique marchand de plus en plus prégnant, peut amener notre association à sacrifier ses valeurs sur l'autel de la rentabilité. Or, comme l'a écrit notre directeur général en ouverture de cette journée, « La singularité du système associatif est liée à la liberté de se saisir d'un besoin social. Ainsi, sur la base de ses valeurs, l'association propose des orientations d'intervention permettant la mise en œuvre de modalités qu'elle estime adaptées et pertinentes. Dit autrement, l'association a vocation à se saisir d'un objet social lui-même pris dans un cadre juridique qu'elle a la faculté « d'interpréter » en cohérence avec son projet ».

Le défi auquel nous sommes confrontés, dans chaque service, est de tenir l'équilibre entre la nécessité de répondre aux demandes qui nous sont confiées et l'exigence éthique propre à l'association. Et cela, en privilégiant l'intérêt des enfants et des personnes fragilisées par la société.

A ce titre, le Conseil d'Administration est très préoccupé par la décision du Conseil Départemental qui unilatéralement, a imposé aux associations hébergeant des enfants et des jeunes pris en charge par la protection de l'enfance la réalisation d'un taux d'occupation de 95% avec une tarification « au prix de journée ». Nos 2 foyers (Les Amarres de Saint-Nazaire et le foyer de La Jaunaie) sont concernés et, malgré des efforts conduits toute l'année, nous avons enregistré des déficits importants.

Le service socio-judiciaire qui vous sera présenté tout à l'heure subit également les aléas ou soubresauts liés à l'évolution des politiques mises en place. Je tiens à souligner le partenariat exemplaire entre les magistrats et les professionnels et remercier les magistrats ici présents de leur confiance.

Je pourrai dérouler des exemples similaires concernant le dispositif éducatif de milieu ouvert ou le service d'investigation éducative.

Dans tous ces services, les directeurs et directrices mettent beaucoup d'énergie à anticiper, prévoir, ajuster au plus juste les mesures demandées au regard des intérêts bien compris de l'association. L'exercice n'est pas facile, le Conseil d'Administration en est conscient et suit de près les efforts consentis par tous les professionnels. Qu'ils en soient tous et toutes remerciés.

En second lieu, concernant la nécessité du partenariat au sein du travail social, j'avais annoncé lors du dernier rapport moral de 2016 la concrétisation de notre coopération avec une association très proche, le Service Social de Protection de l'Enfance – SSPE, sous la forme d'une déclaration commune d'intention qui actait notre volonté commune d'un rapprochement entre nos deux associations.

Tout au long de l'année 2017, le Conseil d'Administration de l'AAE44 s'est mobilisé et a travaillé en ce sens. En accord avec le SSPE, en mai 2017, nous avons choisi le cabinet CATALYS pour accompagner notre démarche de fusion et arrêté ensemble les modalités à suivre et un calendrier de travail. Un comité de pilotage composé des membres du Conseil d'Administration de chaque association, du directeur des services du SSPE et du directeur général de l'AAE44 et un groupe de suivi défini par l'inter-CA ont été créés. Nous avons pris des engagements sur 3 points essentiels : une communication régulière des avancées du projet de rapprochement ; une démarche participative dans un climat de confiance ; pas de licenciement et un budget à coût constant.

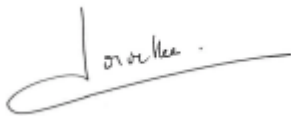
Nous sommes conscients que ce projet implique un surcroît de travail tant aux membres bénévoles du Conseil d'Administration qu'aux professionnels de l'AAE44. Car le chantier est énorme ; mais ces efforts ne seront pas vains. Me vient à l'esprit l'un des slogans de mai 68 entendu en ces périodes de commémoration : « Cours camarade, le vieux monde est derrière toi ». Courir oui, mais avec qui, comment, pourquoi ? Car c'est de cela qu'il s'agit. Ce projet que nous menons avec le SSPE permet un inventaire critique, il permet d'évaluer et d'évoluer, ce qui est vital pour notre association. Il implique en effet que nous revisitions nos statuts, nos projets associatifs, nos gouvernances, nos méthodes de travail, nos points forts et nos points faibles, etc... Il est signe également de la vitalité de nos associations et de la confiance que nous partageons en l'avenir.

Pour terminer, je tiens à remercier très chaleureusement tous les professionnels de l'AAE44 pour leur implication et leur professionnalisme, les membres du Conseil d'Administration toujours présents et pour leurs conseils amicaux et avisés et Jérôme Bouts, le directeur général, avec qui nous avons plaisir à travailler dans un climat de confiance et avec sérénité.

Pour le Conseil d'Administration AAE44,

La Présidente,

p/ **S. LORVELLEC** – Présidente



p/ **J. BOUTS** – Directeur Général

